



DÉCISION n° 2022/121 433

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service juridique

Objet : acte de sous-traitance à la société AXION PRO SIGNALISATION de prestations de fourniture et pose de signalisation horizontale et verticale du marché de travaux et fournitures nécessaires à la rénovation partielle ou totale, la réfection ou l'entretien de la voirie ou des espaces ouverts aux publics sur la commune de Vauvert – 2022-2023

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R 2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,

VU la délibération n° 2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'article L2122-22 susvisé et notamment pour décider de la préparation, de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU l'arrêté n° 2020/07/1048 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions de Madame Annick Chopard, adjointe au maire,

VU la décision n°2022/07/268 en date du 18 juillet 2022 attribuant le marché de travaux et fournitures nécessaires à la rénovation partielle ou totale, la réfection ou l'entretien de la voirie ou des espaces ouverts aux publics sur la commune de Vauvert – 2022-2023 à l'entreprise EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE Est Languedoc Roussillon, 166 route de Beaucaire, CS 20001, 30034 Nîmes Cedex I, devenue EIFFAGE ROUTE GRAND SUD,

CONSIDERANT l'acte spécial de sous-traitance d'une partie des prestations relatives à la fourniture et pose de signalisation horizontale et verticale profit de la société Axion Pro Signalisation, lieu-dit Le Plan, Route du Pont des Tourradons, 30740 Le Cailar, signé le 16 novembre 2022 ;

DÉCIDE

Article 1 : un acte spécial de sous-traitance des prestations de fourniture et pose de signalisation horizontale et verticale du marché de travaux et fournitures nécessaires à la rénovation partielle ou totale, la réfection ou l'entretien de la voirie ou des espaces ouverts aux publics sur la commune de Vauvert – 2022-2023 est signé pour acceptation par la commune de Vauvert.

La société Axion Pro Signalisation, lieu-dit Le Plan, Route du Pont des Tourradons, 30740 Le Cailar est acceptée en qualité de sous-traitante de l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, 166 route de Beaucaire, CS 20001, 30034 Nîmes Cedex I, titulaire du marché, pour des prestations de fourniture et pose de signalisation horizontale et verticale d'un montant maximal de 1 798.73 euros HT.

Le sous-traitant remplit les conditions nécessaires pour avoir droit au paiement direct.

Article 2 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le

05 DEC. 2022

**Pl le maire,
L'adjointe déléguée aux finances,
aménagement urbains, voirie, travaux,
réseaux eaux et assainissement,
patrimoine et cimetières,**



Annick Chopard



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier